

Projet de révision de la Constitution annexé au décret présidentiel n° 20-251 du 27 Moharram 1442 correspondant au 15 septembre 2020 (rectificatif).

J.O n° 54 du 28 Moharram 1442 correspondant au 16 septembre 2020

1- Page 21 - Art. 87, 4ème tiret :

Au lieu de : avoir quarante (40) ans révolus au jour de l'élection ;

Lire : avoir quarante (40) ans révolus au jour du dépôt de la demande de candidature.

2- Page 33 - Art. 142, alinéa 2 :

« Art. 142. — (alinéa 1)

(alinéa 2) **Lire :** Le Président de la République saisit obligatoirement la Cour constitutionnelle au sujet de la constitutionnalité de ces ordonnances. La Cour statue dans un délai maximal de dix (10) jours.

(alinéa 3) Le Président de la République soumet

.... (le reste sans changement)

3- Page 40 - Art. 186 - 3ème tiret :

Au lieu de : six (6) élus de droit constitutionnel.

Lire : six (6) élus de droit constitutionnel. Le Président de la République détermine les conditions et les modalités d'élection de ces membres.

4- Page 43 - Art. 199, alinéa 4, 2ème ligne :

Au lieu de : publié par le Président du conseil.

Lire : publié par le Président de la Cour des comptes.

.... (le reste sans changement)

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 25 Moharram 1442 correspondant au 13 septembre 2020 mettant fin aux fonctions de commandant de la 2ème région militaire.

Par décret présidentiel du 25 Moharram 1442 correspondant au 13 septembre 2020, il est mis fin, à compter du 7 septembre 2020, aux fonctions de commandant de la 2ème région militaire, exercées par le général-major Meftah Souab.

★

Décret présidentiel du 25 Moharram 1442 correspondant au 13 septembre 2020 mettant fin aux fonctions d'adjoint du commandant de la 2ème région militaire.

Par décret présidentiel du 25 Moharram 1442 correspondant au 13 septembre 2020, il est mis fin, à compter du 9 septembre 2020, aux fonctions d'adjoint du commandant de la 2ème région militaire, exercées par le général-major Djamel Hadj Laroussi.

★

Décret présidentiel du 25 Moharram 1442 correspondant au 13 septembre 2020 portant nomination du commandant de la 2ème région militaire.

Par décret présidentiel du 25 Moharram 1442 correspondant au 13 septembre 2020, le général-major Djamel Hadj Laroussi est nommé, à compter du 10 septembre 2020, commandant de la 2ème région militaire.

Décret présidentiel du 26 Moharram 1442 correspondant au 14 septembre 2020 mettant fin aux fonctions d'un chargé de mission aux services du Premier ministre.

Par décret présidentiel du 26 Moharram 1442 correspondant au 14 septembre 2020, il est mis fin aux fonctions de chargé de mission aux services du Premier ministre, exercées par M. Rezki Djouzi, admis à la retraite.

★

Décrets présidentiels du 26 Moharram 1442 correspondant au 14 septembre 2020 mettant fin aux fonctions de présidents de tribunaux administratifs.

Par décret présidentiel du 26 Moharram 1442 correspondant au 14 septembre 2020, il est mis fin aux fonctions de présidents des tribunaux administratifs suivants, exercées par Mmes. et MM. :

- Mohamed Belbraouate, à Béchar ;
 - Ayache Nouar, à Biskra ;
 - Nassima Oudainia, à Bouira ;
 - Noureddine Djazoul, à Tiaret ;
 - Latefa Chikhaoui, à Tlemcen ;
 - Fatna Lebcir, à Sétif ;
 - Mohamed Sad Chemloul, à Mostaganem ;
- appelés à exercer d'autres fonctions.